

Solde tout compte après rupture conventionnelle

Par Carorose	

Bonsoir,

Ma rupture conventionnelle été le 7 janvier 2013, je n'ai toujours pas reçu les papiers et également on m'a mis un doute! Mes conges payes de l'année dernière sont toujours compter puisque je n'ai pas forcément pu les prendre ni mes employeurs m'en ont parle...

Ils doivent me les payes en plus de mes conges actuels?

Mon secteur durant mes 2 ans été la vente dans des accessoires ...

Merci